

Compte rendu de la séance du 08 avril 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Martine COURSOLES

Ordre du jour:

- Vote du Compte administratif 2015 de la commune et des services annexes
- Approbation du compte de gestion 2015 commune et services annexes
- Affectation des résultats d'exploitation
- Vote des taux d'imposition
- Amortissements des immobilisations
- Vote du budget primitif 2016 commune et services annexes
- Achat bâtiment
- Demandes de subvention
- Concours de pêche
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif de la commune et des budgets annexes (2016 08 04 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danielle ADAM, Conseillère Municipale,

- délibérant sur le **compte administratif de la Commune**, exercice 2015, dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Commune	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
Résultats reportés		127 461.45		259 350.65		386 812.10
Opérations exercice	195 414.91	103 619.87	516 182.03	597 889.33	711 596.94	701 509.20
Total	195 414.91	231 081.32	516 182.03	857 239.98	711 596.94	1 088 321.30
Résultat de clôture		35 666.41		341 057.95		376 724.36
Restes à réaliser	39 159.27	11 000.00			39 159.27	11 000.00
Total cumulé	39 159.27	46 666.41		341 057.95	39 159.27	387 724.36
Résultat définitif		7 507.14		341 057.95		348 565.09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- délibérant sur le **compte administratif du service de l'eau** de l'exercice 2015 dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

eau	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		16 660.31		29 717.51		46 377.82
Opérations exercice	31 254.05	10 398.98	32 496.72	31 118.78	63 750.77	41 517.76
Total	31 254.05	27 059.29	32 496.72	60 836.29	63 750.77	87 895.58
Résultat de clôture	4 194.76			28 339.57		24 144.81
Restes à réaliser						
Total cumulé	4 194.76			28 339.57		24 144.81
Résultat définitif	4 194.76			28 339.57		24 144.81

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- délibérant sur le **compte administratif du Camping** de l'exercice 2015 dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Camping	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 324.64			14 313.00	6 324.64	14 313.00
Opérations exercice	56 635.79	96 800.26	68 187.55	89 046.45	124 823.34	185 846.71
Total	62 960.43	96 800.26	68 187.55	103 359.45	131 147.98	200 159.71
Résultat de clôture		33 839.83		35 171.90		69 011.73
Restes à réaliser	36 117.00				36 117.00	
Total cumulé	36 117.00	33 839.83		35 171.90	36 117.00	69 011.73
Résultat définitif	2 277.17			35 171.90		32 894.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- délibérant sur le **compte administratif du service de l'assainissement** l'exercice 2015 dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Assainissement	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
Résultats reportés		15 039.34		129 390.07		144 429.41
Opérations exercice	89.85	4 917.63	91 727.86	57 658.52	91 817.71	62 576.15
Total	89.85	19 956.97	91 727.86	187 048.59	91 817.71	207 005.56
Résultat de clôture		19 867.12		95 320.73		115 187.85
Restes à réaliser						
Total cumulé		19 867.12		95 320.73		115 187.85
Résultat définitif		19 867.12		95 320.73		115 187.85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion de la commune et des budgets annexes (2016 08 04 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUGIERE Gérard, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer concernant la commune et les services annexes :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion de la commune et celui de chacun des services annexes dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement commune et budgets annexes (2016 08 04 03)

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la commune et des budgets annexes, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget commune : Excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2015 de 341 057,95 € affecté de la façon suivante :

Report à nouveau ligne 002 : 341 057,95 €

Budget camping : Excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2015 de 35 171,90 € affecté de la façon suivante :

Compte 1068 = 2 277,17 €

Report à nouveau ligne 002 : 32 894,73 €

Budget eau : Excédent fonctionnement constaté au 31/12/2015 de 28 339,57 € affecté de la façon suivante :

Compte 1068 = 4 194,76 €

Report à nouveau ligne 002 : 24 144,81 €

Budget assainissement : Excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2015 de 95 320,73 € affecté de la façon suivante :

Report à nouveau ligne 002 : 95 320,73 €

Vote des taux d'imposition 2016 (2016 08 04 04)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, qui sont pour rappel :

- taxe d'habitation : 10,62 %
- taxe foncière (bâti) : 10,75 %
- taxe foncière (non bâti) : 36,77 %

amortissements des immobilisations (2016 08 04 05)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir comme suit le matériel acheté en 2015 :

Service de l'eau :

OBJET	VALEUR	COMPTE	ANNUITE	DUREE
périmètre protection l'Usclade	504,00	28128	16,80	30 ans
périmètre de protection source paillère	29940,00	28128	998,00	30 ans

Amortissements camping :

OBJET	VALEUR	COMPTE	ANNUITE	DUREE
Grilles d'exposition	549,82	28181	109,96	5 ans
armoie réfrigérée	1295,00	28181	259,00	5 ans
aménagement aire camping cars	26 300,00	28181	1 753,33	15 ans
électricité aire camping cars	1 925,11	28181	128,34	15 ans
fournitures aire camping cars	660,88	28181	44,06	15 ans

Amortissements commune

OBJET	VALEUR	COMPTE	ANNUITE	DUREE
PLU	9 037,55	2802	1 807,52	5 ans
éclairage public lot La Banne d'Ordanche	7 611,75	28041581	507,45	15 ans

Vote du budget primitif et des budgets annexes (2016 08 04 06)

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui se compose du budget principal et des budgets annexes du camping, de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Budget principal de la commune :

- Fonctionnement : 877 537,95
- Investissement : 270 710,27

Budget camping :

- Fonctionnement : 114 898,73
- Investissement : 81 681,00

Service de l'eau :

- Fonctionnement : 52 455,81
- Investissement : 41 005,76

Service de l'assainissement :

- Fonctionnement : 151 910,73
- Investissement : 69 077,12

acquisition amiable maison Roux (2016 08 04 07)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de la maison de Madame ROUX pour l'extension du restaurant le Relais de la Toinette.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée B 194 située dans le bourg de Murat le Quaire.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service des Domaines.

Le Conseil municipal s'engage :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :

** si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la commune,*

** si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne.*

- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Commune, et notamment au remboursement :

** de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Établissement :*

- en dix annuités au taux de 2.5 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le

patrimoine des adhérents de l'Établissement ;

** de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.*

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

Organisation d'un concours de pêche (2016 08 04 08)

Monsieur le Maire présente une demande émanant de la société de pêche de La Bourboule pour l'organisation d'un concours de pêche au Plan d'eau de Murat le Quaire le dimanche 24 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette manifestation et demande à la société de procéder préalablement au déversement de 50 kg de truites et de saumons.

demande de subvention pour le voyage scolaire (2016 08 04 09)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant de l'école élémentaire de La Bourboule pour l'organisation du voyage scolaire à TOULOUSE à la Cité de l'Espace du lundi 6 au jeudi 9 juin 2016.

Il précise que 3 enfants de Murat le Quaire sont inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 120 € par enfants soit une somme totale de 360 €.

Tarifs location Salle des fêtes (2016 08 04 10)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, fixe comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour une journée à compter du 1er décembre 2016 :

1/ personnes résidant sur la commune de Murat le Quaire :

- location sans la cuisine : 120 €
- location avec la cuisine : 150 €

2/ personnes ne résidant pas sur la commune de Murat le Quaire :

- location sans la cuisine : 140 €
- location avec la cuisine : 170 €

3/ compléments :

- location de la vaisselle : 25 €
- électricité : sur relevé au tarif en vigueur

Deux chèques de caution seront demandés : un d'un montant de 700 € destiné à couvrir les dégradations qui pourraient avoir lieu sur le matériel présent dans la salle et un d'un montant de 90 € destiné à garantir la remise en état de propreté des locaux loués.

Un contrat de location sera signé entre les parties.